

## TAXE ANNUELLE – ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, la taxe d'élimination des déchets se compose d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle (taxe au sac).

### Taxe de base :

La taxe de base annuelle par habitant (dès 20 ans) CHF 50.00 (HTVA)

La taxe de base entreprise entre CHF 50 et 500.00 (HTVA)

### Taxe au sac :

Prix des sacs  
par rouleaux de 10 pièces TVA incluse

17 litres CHF 11.60

35 litres CHF 21.00

60 litres CHF 33.50

110 litres CHF 31.00

#### POINTS DE VENTE

Denner : Grolley et Belfaux

Landi : Grolley

Avry Centre : Matran

## TONTE DU GAZON

### Les 3 règles d'or

1. Le sommeil de vos voisins vous respecterez et votre gazon avant 08h30 ne tondrez pas.
2. Une pause de midi vous effectuerez.
3. Dès 20h30 après une laborieuse journée, votre tondeuse vous rangerez.

